

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
Communauté de Communes Buëch Dévoluy

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY**

Séance du : 10 mars 2014

Convocation du : 28 février 2014

**Objet :**       **DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**  
                  **Tourisme**

Convention année 2014 avec l'Office du Tourisme du Veynois.

L'an deux mille quatorze, le dix mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Manteyer, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

**Secrétaire de séance** : M. Guy Jullien

**Etaiet présents** : F. Reynaud, M. Barthelemy, B. Soulat, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mescle, JM Bermond, R. Basset, M. Barbet, M. Rosenstiel, M. Chautant, JC Salles, B. Faure, JL Pelloux, P. Aubin

**Excusés** : Roger Fournel remplacé par Michel Lonni  
Alain Chevalier remplacé par Sandrine Arnaud  
Claudette Dargot, Jean-Marie Bernard, Jacqueline Puget, Guy Pitaval,  
Fabrice Roux, Gérard Garcin, Fleur Regord  
**JL Pelloux ne participe pas au vote**

Michel Mescle présente le projet de convention annuelle avec l'Office du Tourisme du Veynois répondant à l'objectif de développement touristique du territoire.

L'Office du Tourisme est particulièrement chargé des missions suivantes :

- promotion du territoire selon tout type de support
- sensibilisation des professionnels du tourisme
- participation aux instances des organismes partenaires
- appui technique aux porteurs de projets

La contribution versée par la Communauté de Communes Buëch Dévoluy pour l'année 2014 est prévue à hauteur de 37 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les termes de la convention avec l'Office du Tourisme, autorise le Président à la signer.

votants : 16	pour : 16	abstention : 0	contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20140310-De29\_2014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2014  
Publication : 13/03/2014

Pour le Président  
par délégation



Ainsi fait et délibéré à Manteyer,  
les jour, mois et an susdits.  
Pour copie conforme.

Le Président,

Michel Mescle

